



Le Bureau National de Nouvelle Donne

Le 3 mars 2020

à Monsieur le Président de la République,

Nouvelle DONNE vous alerte sur les dangers que courent les lanceurs d'alerte en général, et Julian Assange en particulier, et la difficulté qu'ils rencontrent à trouver une protection à la mesure des services rendus. **Nouvelle DONNE vous demande d'accorder l'asile politique à Julian Assange sans attendre.**

Abandonné par l'Équateur, Julian Assange, fondateur de Wikileaks, a été arrêté en avril 2019 par la police britannique pour être remis aux États-Unis. Cet événement a constitué pour nous l'avant-dernière étape d'un processus dangereux, tant pour cet homme que pour les valeurs que porte son action. Aucune démocratie ne peut en effet fonctionner sans une information libre ; aucune république ne perdurera sans respect des droits de l'Homme. Le préambule de la Constitution de 1946 proclame que « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur le territoire de La République ».

Julian Assange a dû se réfugier à l'Ambassade d'Équateur à Londres le 19 juin 2012. Il y a vécu dans des conditions inhumaines, enfermé dans une pièce de 5m² sans cour ni jardin. Le crime de Julian Assange est celui d'avoir eu le courage de rendre publics des documents qui dérangent. Ces documents mettent en lumière des circuits de corruption de dictateurs africains, de certaines compagnies russes offshore, et des abus criminels de l'armée américaine. Par ailleurs, des documents révèlent que l'ensemble des acteurs politiques et économiques français et de l'Union Européenne sont écoutés par la NSA.

En dépit des demandes fortes d'organisations non gouvernementales (cf. les pétitions d'*Amnesty International* et de *Reporters sans frontières*), rien n'a été fait par les gouvernements pour protéger Julian Assange. Faut-il laisser à des ONG la défense des lanceurs d'alerte et la sauvegarde des droits de l'Homme ? Nous ne le pensons pas : il est du devoir d'une démocratie comme la France d'affirmer ces principes, de les défendre avec constance, et de saluer les comportements que nous jugeons méritants.

Le Monde des 28 janvier et 21 février 2020 nous apprend qu'« Outre la semaine d'audience prévue à Londres fin février, la justice britannique en prévoit désormais trois supplémentaires, qui auront lieu en mai. » L'affaire est donc urgente et nécessite de s'exprimer immédiatement concernant l'éventuelle extradition de M. Assange. Des observateurs compétents nous apprennent qu'ils craignent pour sa vie. Comment les générations futures jugeront-elles l'inaction de la France ?

Il vous incombe, Monsieur le Président de la République, d'agir en conséquence. En sauvant Julian Assange, la France affirmera avec clarté la protection des lanceurs d'alerte. En abandonnant Julian Assange, la France faillirait à ses valeurs fondamentales.